



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 72 - Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public

**Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban  
Convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de  
l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	12/09/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Par une concession en date du 24 février 2014, la Ville de Besançon a confié à la société CM-CIC l'aménagement de l'opération de reconversion du site de la caserne Vauban. Cette mission comprend notamment l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, de raccordements, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des usagers et/ou habitants des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de la concession.

Le périmètre de l'aménagement comprend des emprises destinées à intégrer le domaine public communal.

Compte tenu de la durée de la concession qui est de 10 ans, il est convenu par la présente convention de définir les modalités d'intervention de la Direction Grands Travaux pour assurer un suivi des travaux de construction des futurs espaces publics et des réseaux réalisés par l'aménageur, afin de faciliter leur intégration ultérieure dans le domaine public communal. A ce titre, l'aménageur prend notamment des engagements pour tenir informée la Direction Grands Travaux et la convier aux réunions. La Direction Grands Travaux, pour sa part, s'engage à être l'interlocuteur et à représenter les différents services techniques de la Ville de Besançon.

Cette convention n'a aucune incidence financière.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'accompagnement sur le suivi de travaux en vue de l'intégration des espaces aménagés dans le domaine public, dans le cadre du projet de reconversion du site de la caserne Vauban.**

Préfecture du Doubs  
Reçu le **04 OCT. 2018**  
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 0